



LE BILAN DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le bilan développement professionnel est une déclinaison du bilan professionnel. Accessible à toute personne motivée par la démarche, sans prérequis, le bilan développement professionnel permet de faire le point sur son expérience personnelle et professionnelle afin d'identifier ses compétences, ses aptitudes, ses intérêts et motivations mais également de mieux identifier son mode de fonctionnement.

L'accent est davantage mis sur la réflexion et la compréhension de sa façon de fonctionner afin de réaliser un travail sur ses représentations, une prise de recul nécessaire avant d'amorcer un changement et/ou un futur passage à l'action.

➤ LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

Le bilan développement professionnel permet de :

- Identifier ses atouts mais aussi ses axes d'amélioration en termes de compétences, de savoirs, de savoir-être, de ressources afin d'améliorer son profil
- Évaluer objectivement ses compétences pour mieux savoir les mettre en valeur et mieux se positionner sur le marché de l'emploi
- Accéder à une meilleure connaissance de soi, de l'environnement et des possibilités professionnelles offertes
- Mieux identifier son mode de fonctionnement, ses freins, ses ressources et ses potentialités
- Dépasser des blocages
- Se projeter dans un futur professionnel positif en étant acteur de la démarche

➤ LE DÉROULEMENT

L'accompagnement s'effectue sur une durée de 20 heures répartie sur 4 à 6 mois (à raison d'un rendez-vous hebdomadaire ou bimensuel).

Il s'agit d'une démarche modulaire adaptée aux besoins de l'agent.

La prestation se déroule selon une alternance d'entretiens individuels avec le conseiller en évolution professionnelle, le coach certifié

qui interviendra sur la partie coaching et des démarches personnelles. Les moyens pédagogiques sont adaptés à chaque bénéficiaire de bilan.

➤ LES MODALITÉS

Public : à destination à tous les agents souhaitant engager une réflexion sur leur avenir professionnel.

Un conseiller référent du CDG29, dédié à l'accompagnement de l'agent, sera votre interlocuteur privilégié tout au long du processus. Un coach certifié interviendra lors des séances de coaching de la prestation.

➤ LA MISE EN OEUVRE

Avant le début de l'accompagnement, le conseiller en évolution professionnelle organisera un échange avec la collectivité, ainsi qu'un rendez-vous de présentation de la démarche à l'agent.

Ces échanges permettent d'analyser la situation et de définir les attentes de chacun. A l'issue des premiers échanges ou de la réunion tripartite, en fonction de la situation, une proposition d'accompagnement personnalisée sera transmise à la collectivité.

En complément, un RDV tripartite de cadrage avec la collectivité et l'agent est programmé avant le démarrage de la prestation.

Cette réunion a pour objectifs :

- D'expliquer le déroulement de l'accompagnement (contenu, modalités)
- De définir les objectifs de la prestation
- De poser le cadre de confidentialité des entretiens, ainsi que les éléments de partage d'information à l'issue de l'accompagnement.

Un délai de 4 semaines minimum est requis entre la demande d'information sur le bilan professionnel et le début de la prestation, en lien avec l'accord du financement et l'organisation des séances.

Le bilan développement professionnel peut se réaliser sur ou en dehors du temps de travail (en accord avec l'employeur). Il se déroule dans les locaux du Centre de Gestion du Finistère à Quimper ou à Brest.

Des entretiens à distance (téléphone ou visioconférence) peuvent également être envisagés.

➤ LE FINANCEMENT

Le coût du bilan développement professionnel est à la charge de l'employeur.

➤ EXEMPLE DE PARCOURS

Descriptif	Modalités	Durée
Réunion de démarrage tripartite en visio.	Réunion	1 heure
Analyse de la demande et définition des objectifs globaux de la prestation. Rappel de la méthodologie et du cadre de l'accompagnement.	Entretien individuel	1 à 2 heures
Identification des axes de travail, les outils et protocoles à utiliser ainsi que les indicateurs de réussite	Entretien individuel	1 à 2 heures
Analyse du parcours professionnel (formations, expériences professionnelles et extra-professionnelles).	Entretien individuel + Travail accompagné (Tests, questionnaires ...)	1 à 2 heures
Identification des savoirs, savoir-faire, savoir-être et des compétences transférables.		2 à 4 heures
Analyse de la personnalité, des intérêts et des motivations. Repérer son style de fonctionnement, ses points d'appuis et ses limites .		2 à 4 heures
(Intervention d'un coach certifié) Par l'intermédiaire d'outils utilisés dans le cadre du coaching : Partir de situations réelles vécues, situations problèmes par le bénéficiaire et expérimenter de nouvelles solutions / opinions émanant du bénéficiaire lui-même répondant aux objectifs définis dans les séquences 1 et 2.	Entretien individuel, grille d'analyse, formulaires et exercices de coaching	4.5 heures
Aider le bénéficiaire à se projeter dans le futur, à identifier des domaines, des secteurs d'activités de prédilections.		1 à 2 heures
Bilan de l'accompagnement concernant les objectifs fixés et leur atteinte ou non afin d'identifier les actions à mettre en place pour lui permettre de poursuivre son évolution.		1 à 2 heures
Réunion tripartite de clôture en visio.	Réunion	1 heure
Total	20 heures	

➤ LES CONTACTS

✉ evolution.professionnelle@cdg29.bzh

☎ 02 98 64 11 30